



XVIII^e Congrès de la Conférence des cours constitutionnelles européennes

Réunion préparatoire – Cercle des présidents

Prague, le 13 juin 2018 -

Projet de l'ordre du jour

- I. Adoption de l'ordre du jour de la réunion préparatoire du Cercle des présidents (art. 9 des Statuts, art. 10 du Règlement intérieur)**
- II. Préparation du XVIII^e Congrès de la CCCE**
 - II.1 Date et lieu du Congrès (art. 9, al. 2, lettre c), et al. 5 des Statuts)
 - II.2 Détermination des langues de la Conférence (art. 9, al. 2, lettre c) des Statuts ; art. 12 du Règlement intérieur)
 - II.3 Élaboration du questionnaire (art. 3 du Règlement intérieur)
 - II.4 Délai de présentation des rapports nationaux (art. 3 du Règlement intérieur)
 - II.5 Désignation du rapporteur général (art. 3 du Règlement intérieur)
 - II.6 Organisation et déroulement du XVIII^e Congrès (séances plénières – sous-commissions) (art. 4 du Règlement intérieur)
 - II.7 Invitation au Congrès d'observateurs et d'hôtes (art. 9, al. 2, lettre b) des Statuts ; art. 5, al. 1^{er} et 2 du Règlement intérieur)
 - II.8 Invitation à la Commission de Venise et poursuite de la coopération entre la Commission de Venise et la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, préparation d'un rapport – bulletin spécial – à l'intention du XVIII^e Congrès (art. 5 des Statuts, art. 5, al. 3 du Règlement intérieur)
- III. Choix du thème du XVIII^e Congrès (art. 9, al. 2, lettre c) des Statuts)**
- IV. Questions financières**
 - III.1 Rapport sur les coûts afférents à l'organisation de la réunion préparatoire – Cercle des Présidents 2018
 - III.2. Approbation du budget du Cercle des Présidents
- V. Propositions présentées par les membres de la Conférence des cours constitutionnelles européennes avant la réunion du Cercle des présidents**

IV.1 Proposition de la Cour suprême de Monaco, de modifier l'art. 10 du Règlement intérieur

IV.2 Proposition de la Cour constitutionnelle de la République tchèque, d'entendre un rapport succinct de la Commission de Venise, relatif à des problématiques des cours constitutionnelles européennes que la Commission de Venise a traitées par le passé

VI. Questions diverses